



Règlements Internes Officiels



Ligue ASHQ – Saison 2025

Ces règlements sont conçus pour assurer un championnat équitable, respectueux et conforme aux valeurs de la ligue ASHQ. Ils couvrent les comportements sur et en dehors du terrain, les engagements financiers et les sanctions spécifiques.

Tous les règlements non spécifiés dans cette charte seront évalués selon les règlements officiels de la FIFA afin de prendre les meilleures décisions possibles pour le bon déroulement de la ligue. Les règlements internes de la ligue ASHQ doivent être respectés en tout temps.

1. Respect des Officiels et Dirigeants

- 1.1. Les décisions des arbitres, officiels et membres du comité sont finales et doivent être respectées.
- 1.2. Toute forme de violence ou d'irrespect envers un officiel ou dirigeant entraînera une suspension automatique du joueur ou de l'équipe concernée, et une amende minimum de 100\$ et plus selon la gravité.

2. Respect des Adversaires

- 2.1. Les provocations, insultes ou gestes déplacés envers une équipe adverse sont strictement interdits.
- 2.2. Tout manquement entraînera une sanction pouvant aller d'une suspension d'un match à une disqualification.

3. Respect des Spectateurs

- 3.1. Les spectateurs affiliés à une équipe doivent adopter un comportement respectueux et éviter toute perturbation du match.
- 3.2. Une équipe sera tenue responsable des actions de ses fans et pourra être sanctionnée en conséquence.

4. Lutte Contre Toute Forme de Sorcellerie (Vaudou)

- 4.1. Il est strictement interdit à toute équipe, dirigeant ou fan reconnu d'utiliser ou de tracer des signes, objets ou tendances associés à la sorcellerie (vaudou) sur ou autour du terrain.
- 4.2. Toute infraction entraînera la disqualification immédiate de l'équipe fautive, sans préavis ni remboursement.

5. Engagement Financier

- 5.1. Toute équipe inscrite ayant versé ses frais d'inscription ne pourra pas exiger de remboursement, même en cas d'abandon.
- 5.2. Si une équipe décide d'abandonner, elle peut transférer sa place à une autre équipe à condition que :
 - La nouvelle équipe accepte de reprendre les dettes et points de l'équipe sortante.
 - Les deux équipes trouvent un accord sur les termes financiers entre elles.
- 5.3. Le comité ASHQ devra approuver le transfert pour officialiser le changement.
- La ligue peut se permettre de reprogrammer un match dans un délai de 24h à 48h l'équipe entrante.
- Clause additionnelle sur les forfaits consécutifs :
 - Après 3 forfaits consécutifs, l'équipe perd automatiquement et définitivement sa place dans le championnat en cours.
 - Si cette équipe souhaite revenir dans la ligue dans les années futures, elle devra obligatoirement payer
 - * les frais des arbitres et les amendes du premier match de forfait jusqu'au troisième match
 - *les frais et amendes supplémentaires déterminés par la ligue au moment de la réinscription.

6. Retards et Forfaits

- 6.1. Les équipes doivent se présenter au moins 30 minutes avant le début du match.
- 6.2. Tout retard de plus de 15 minutes entraînera un forfait avec une pénalité de 100 \$.
- 6.3 Pour valider un forfait l'équipe présente doit payer les frais d'arbitrages et la feuille de match doit être signé par un arbitre.

7. Annulation et Report de Matches

- 7.1. Seul le comité peut décider d'annuler ou de reporter un match en cas de force majeure.
- 7.2. Les équipes seront informées des changements au moins 72 heures à l'avance.

8. Responsabilité pour les Installations

- 8.1. Les équipes doivent laisser les vestiaires, terrains et autres installations propres après chaque utilisation.
- 8.2. Toute dégradation entraînera une amende couvrant les coûts de réparation.

9. Comportement des Joueurs sur le Terrain

- 9.1. Toute forme de violence physique ou verbale sera sévèrement sanctionnée ou tout simplement être radié par la ligue.
- 9.2. Un joueur expulsé pour violence ou insulte envers un officiel sera suspendu pour un minimum de 3 matchs, plus les frais seront ajoutés.

10. Substitutions et Effectifs

- 10.1. Les équipes peuvent effectuer un nombre illimité de substitutions par match.
- 10.2. Seuls les joueurs inscrits peuvent participer.
- 10.3. Si un joueur décide de quitter son équipe officielle la ligue prévoit une demande de transfert entre les deux équipes, approuvée par la ligue, via des frais de 350 \$. Une partie de ces frais (100\$) reviendra à l'équipe qui perd son joueur.

11. Sanctions pour Tricherie

- 11.1. Toute tentative de falsification de documents ou d'utilisation de joueurs non enregistrés entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe concernée.. Respect des Règlements de la Ligue
- 11.2. Les équipes sont tenues de lire, comprendre et respecter les règlements de la ligue.
- 11.3. Toute infraction entraînera des sanctions adaptées à la gravité de la situation. Des frais monétaires sont envisageables selon la gravité des infractions.

12. DISCIPLINE ET ORGANISATION SUR LE BANC DE TOUCHE

12.1 – Nombre autorisé de membres sur le banc

Afin de garantir le bon déroulement des rencontres et d'éviter toute forme de débordement ou d'interactions inappropriées envers les officiels et les dirigeants, la Ligue ASHQ impose les règles suivantes concernant la composition du banc de touche :

- Un maximum de deux (2) entraîneurs est autorisé à occuper le banc durant les matchs.
- Neuf (9) joueurs réservistes maximums peuvent également y prendre place.

12.2 – Sanctions pour non-respect

À compter de la saison 2025, toute équipe ne respectant pas cette consigne s'expose à une amende de **50 \$** par personne non autorisée présente sur le banc.

Cette mesure a pour but :

- de promouvoir une bonne attitude sportive,
- de favoriser une meilleure compréhension du cadre règlementaire,
- d'éviter les erreurs administratives et les désordres organisationnels.

Le respect de cette disposition est obligatoire dès la première journée de compétition. Aucune exception ne sera tolérée.

13. Gestion des Cartons

- 13.1. Carton jaune: amende de 10 \$.
- 13.2 Carton jaune 2 fois dans un match :1 match + amende de 50\$.
- 13.3. Carton rouge direct : suspension de 1 à 3 matchs + amende de 75 \$.
- N/B : **Tous les frais des cartons, infractions, etc. doivent être payés par l'équipe avant son prochain match.**

14. Gestion des Points et Classements

- 14.1. Une victoire vaut 3 points, un match nul 1 point et une défaite 0 point.
- 14.2. En cas de forfait, l'équipe adverse recevra une victoire automatique de 3-0.

Formule de Classement en cas égalité

- 1) L'équipe qui a plus de victoire cumulée
- 2) L'équipe victorieuse lors des matchs entre les deux équipes au pointage égalitaire.
- 3) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts encaissés durant la saison.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués durant la saison.
- 5) L'équipe ayant reçu le moins de carton rouge et jaune en totalité pendant la saison

15. Respect des Horaires

- 15.1. Les matchs commenceront à l'heure prévue.
- 15.2. Les retards systématiques pourront entraîner des sanctions répétées et des amendes monétaires.

16. Événements Festifs et Primes

- 16.1. Toutes les primes et trophées seront remis lors d'une soirée spéciale à la fin du championnat.
- 16.2. Aucun montant ne sera retenu sauf pour des infractions ou amendes impayées.

17. Consommation de Drogues ou Alcool

- 17.1. La consommation d'alcool ou de drogues sur les lieux de match est interdite et entraînera une exclusion immédiate.
- 18. Appels et Réclamations
- 18.1. Toute réclamation doit être formulée par écrit dans les 24 heures suivant l'incident.
- 18.2. Les décisions finales seront rendues par le comité après analyse.

19. Esprit Sportif

- 19.1. Tous les participants doivent promouvoir un esprit de fair-play et de respect mutuel.
- 19.2. Les équipes ou joueurs accusés de comportements antisportifs récurrents seront sanctionnés et auront des amendes jugées à la hauteur de leurs actes.

20. Cas Non Prévus

- 20.1. Toute situation non couverte par ces règlements sera évaluée et tranchée par le comité ASHQ. Les règlements de la FIFA serviront de référence.
- 20.2. Les décisions du comité sont finales et ne peuvent être contestées.
- 20.3. Les frais des arbitres sont payés avant midi le jour du match via transfert.
- La date du 31 juillet demeure la date ultime permise aux équipes de la ligue pour s'inscrire des joueurs. Après cette date aucune inscription n'est permise.

24. Conduite, Agressivité, Altercations et Sanctions Disciplinaires

Règlement 25 – Altercation physique mineure

Tout contact physique intentionnel non justifié par le jeu, incluant les poussées, accrochages ou autres gestes menaçants sans blessure.

● Sanction : Suspension automatique de 1 match

💰 Frais disciplinaires : 100 \$

Règlement 26 – Altercation physique majeure

Tout coup porté ou geste volontaire causant ou risquant de causer une blessure.

● Sanction : Suspension de 3 à 5 matchs selon la gravité

💰 Frais disciplinaires : 250 \$

Règlement 27 – Menaces verbales envers un joueur ou officiel

Proférer des menaces claires, même verbales, à l'endroit d'un adversaire ou officiel, pendant ou en dehors du match.

● Sanction : Suspension de 2 matchs

💰 Frais disciplinaires : 150 \$

Règlement 28 – Langage abusif ou haineux

Tout propos discriminatoire, incluant les propos racistes, sexistes, homophobes ou autres atteintes à la dignité humaine.

● Sanction : Suspension immédiate et indéterminée avec enquête du comité disciplinaire

💰 Frais disciplinaires : 500 \$ minimum

Règlement 29 – Agressivité verbale envers les officiels

Tout langage injurieux, cri ou remise en question agressive des décisions arbitrales.

● Sanction : Suspension de 2 matchs

💰 Frais disciplinaires : 100 \$

Règlement 30 – Provocation volontaire d'un adversaire

Gestes, paroles ou comportements visant à inciter une réaction violente de l'adversaire.

● Sanction : Avertissement au premier incident; suspension de 1 match en cas de récidive

💰 Frais disciplinaires : 75 \$

Règlement 31 – Refus de quitter le terrain après expulsion

Tout joueur qui refuse d'obtempérer à une expulsion se verra sanctionné plus sévèrement.

● Sanction : Suspension de 3 matchs

💰 Frais disciplinaires : 200 \$

Règlement 32 – Intervention physique d'un non-joueur (coach ou spectateur affilié)

Tout acte d'agression ou d'intervention physique d'un entraîneur ou spectateur associé à une équipe.

● Sanction : Suspension indéterminée du responsable et exclusion possible de l'équipe

💰 Frais disciplinaires : 500 \$

Règlement 33 – Tentative d'intimidation ou représailles hors match

Tout acte d'intimidation ou comportement menaçant en dehors du cadre officiel des matchs (vestiaire, stationnement, réseaux sociaux, etc.).

● Sanction : Suspension minimale de 5 matchs

💰 Frais disciplinaires : 300 \$

Règlement 34 – Récidive en matière d'agressivité

Un joueur ou membre d'équipe impliqué dans plus d'un incident d'agressivité physique ou verbale au cours de la même saison.

● Sanction : Suspension automatique de 5 matchs + réévaluation du statut du joueur

💰 Frais disciplinaires : 400 \$

35-Formule des séries :

- Les 8 premières équipes du classement passeront en séries éliminatoires
- Tous les équipes doivent acquitter les frais des passeports extra, cartons, pénalités et inscriptions en totalité 48h avant que les séries débutent.
- Tous les cartons sont remis à 0 pour les séries
- Un joueur munie d'un passeport doit jouer 2 matchs minimum pour avoir accès aux séries
- Ajout de joueur supplémentaire est permis pour les séries voir (Clause spécial)

Séries Éliminatoire

- 1er position vs 8^{ème} position
- 2^{ème} position vs 7^{ème} position
- 3^{ème} position vs 6^{ème} position
- 4^{ème} position vs 5^{ème} position
- Les gagnants seront en demi-finale
- Les gagnants des demi-finales seront pour la finale
- Les matchs sont deux mi-temps, 40 min
- Tire pénalité directe en cas d'égalité en quart de finale et en demie finale
- Nous prévoyons faire des matchs allé retour pour les quarts de finale seulement

36-Clause spéciale – Joueurs de location Séries éliminatoire

Pour les équipes éliminées en séries, des joueurs de location seront disponibles pour les équipes qualifiées à chaque ronde moyennant des frais de 500 \$ maximum pour un total de 3 joueurs par équipe. Aucune partie des frais reviendrons à l'équipes initiale.

À la fin d'une saison régulière de la ligue, tous les joueurs sont automatiquement libérés de leur engagement pris pour la saison avec leur équipe respective et de location. Ils peuvent s'ils le désirent offrir leur service à l'équipe de leur choix pour la nouvelle saison.

37-Règlement des différends : Toute contestation ou situation non prévue dans ce règlement sera tranchée par le comité de la Ligue ASHQ et les règlements de la FIFA dont la décision est finale et sans appel.

38-Comportement disciplinaire et validité d'un match

Tout joueur, dirigeant ou membre d'équipe qui quitte volontairement le banc ou retire ses vêtements en signe de contestation ou de provocation, pour quelque raison que ce soit, s'expose à une sanction pouvant aller jusqu'à la perte automatique du match.

Si, après examen du dossier, il est constaté que ce comportement a causé un préjudice ou un climat propice à un débordement (bagarre générale, menace à la sécurité, etc.) à la suite d'une décision officielle, la ligue se réserve le droit d'imposer la défaite à l'équipe fautive.

Toutefois, si un match est interrompu avant d'avoir atteint la durée minimale de 65,5 minutes, la ligue — avec l'accord des deux équipes concernées — peut décider de faire rejouer le match si cela s'avère nécessaire pour garantir l'équité sportive.

39-DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- La présente entente libère la ligue "Association Sportive Haïtienne du Québec" (ASHQ) de toutes responsabilités de blessures encourues lors des matchs.
- Je m'engage à tenir la ligue "Association Sportive Haïtienne du Québec", (ASHQ) les participants, les volontaires, les spectateurs, les entraîneurs, les organisateurs d'événements, les moniteurs d'événements et les organisateurs de la ligue entièrement libres de toutes responsabilités, incluant les responsabilités financières pour toutes blessures encourues, et ce indépendamment des blessures causées par négligence.
- Je suis également entièrement conscient des risques implicites à ma participation au jeu de soccer avec la ligue "Association Sportive Haïtienne du Québec" (ASHQ). Ceux-ci incluent sans être limités, à un décès éventuel, à des blessures graves et pertes ou dommages de biens propres. Je jure de participer sur une base volontaire et que tous les risques m'ont été clairement stipulés.

- De plus, j'affirme ne pas être en condition physique qui augmenterait la possibilité de blessures en participant à ces activités de la ligue.
- J'affirme les éléments suivants:
- - Je suis physiquement en forme, je n'ai pas de maladies ou de blessures qui puissent affecter ma performance dans la participation à cet événement aux jeux de soccer organisés par la ligue.
- - Je ne consomme aucune drogue qui puisse affecter ma participation à cet événement.
- - Aucun professionnel médical ne m'a interdit ou avisé de ne pas prendre part à des activités physiques, sportives et/ou de compétitions.
- - Je suis parfaitement conscient que cet événement de nature athlétique est un défi pour les capacités physiques d'une personne et je suis familier avec la nature de ce sport et les risques que comprend d'y jouer.
- Je reconnais que l'entente "Accident, garantie, indemnité, renonciation et désengagement de responsabilité" sera utilisée par la ligue "Association Sportive Haïtienne de Québec"(ASHQ), dans laquelle je suis sujet à participer et cette entente dictera mes actions et mes responsabilités.
- En considération de mon application et en vue de l'acceptation de ma participation à cet événement, par la présente je prends action pour moi-même, mes exécuteurs, administrateurs, héritiers, prochains, successeurs, et assigne à:
 - - (A) Je renonce de toutes responsabilités de mon décès, handicap, blessures personnelles, dommages/vols de biens ou d'actions de toutes sortes qui puissent m'arriver pendant l'événement et lors du déplacement vers l'endroit de l'événement, les entités/personnes suivantes: "Association Sportive Haïtienne de Québec"(ASHQ), et ses directeurs, officiers, employés, volontaires, représentants et agents, les sponsors des événements et les volontaires d'événement.
 - - (B) Dédommager et tenir pour inoffensives toutes entités et personnes mentionnées dans ce paragraphe, de toutes responsabilités ou réclamations faites par une tierce personne ou par une autre entité à la suite de mes actions pendant cet événement.
- Je comprends que lors des matchs, je peux être photographié. J'accepte que mes photos, vidéos ou toutes autres images enregistrées soient utilisés par les organisateurs d'événements, producteurs, sponsors, organisateurs et/ou ceux désignés à toute fin légitime.
- Cette entente "Accident, garantie, indemnité, renonciation et désengagement de responsabilité" sera interprétée largement pour assurer une couverture complète et maximale de désengagement et renonciation permise par la loi.
- Je reconnais ceci: - "Accident, garantie, indemnité, renonciation et désengagement de responsabilité" sera utilisé par la "Association Sportive Haïtienne du Québec"(ASHQ) Dans laquelle je peux participer, et cette entente certifiera mes actions et mes responsabilités lors de l'événement.

Contact

Pour toute autre demande concernant la ligue, veuillez faire parvenir vos doléances à :
jedashq@gmail.com

Coordonnée des dirigeants de la ligue ASHQ
Evens François 514 917-1581
Ducarmel Alexandre 514 502-9368
Maxo Macenat 514 506-9951
Joanel Julmeus 438 931-0339
Michelet Chalotin 514 559-1206